

Image not found or type unknown



Prise en charge remplacement climatisation réversible bail professionnel

Par **Guillaume49000**, le 17/12/2018 à 13:57

Bonjour,

locataire de locaux avec un bail professionnel pour mon activité professionnelle libérale, nous avons entamé une demande de changement de blocs de climatisation réversible HS non réparables pour le chauffage de nos locaux. Le bailleur nous réclame logiquement les attestations d'entretiens annuels et factures liées des 3 dernières années, ce que nous allons lui fournir, mais également les ligne de paiement sur relevé bancaire correspondant à ces factures. Ma question concerne ce dernier point: cette demande est elle légale? N'est elle pas abusive?

Merci pour votre aide